

M. DINSDALE: Monsieur le président, j'ai une question à poser au sujet de la page 19 du rapport.

Le PRÉSIDENT: Je crois que M. Carter désirait poser une question au sujet des "services techniques".

M. CARTER: Je désirais simplement dire que nous devrions exprimer à l'Office du film notre appréciation de la contribution qu'il a apportée à l'industrie du cinéma en développant l'invention concernant l'enregistrement de deux pistes sonores sur un film. La démonstration faite l'autre jour, lors de notre visite à l'installation de l'Office du film, m'a fort intéressé.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Carter. Nous en sommes maintenant à "distribution", page 17. Le premier sous-titre est "sommaire".

M. Fraser:

D. En ce qui concerne la distribution, il s'agit des 16 mm. de même que des 35 mm. M. Irwin a parlé de la manière dont elle se faisait, et je me demande s'il peut nous donner le montant que les sociétés commerciales ont payé à l'Office national du film pour cette distribution.—R. La question ne pourrait-elle pas être un peu plus claire?

D. Vous distribuez vos films de 35 mm. par l'entremise d'agences dans tout le pays?—R. Oui.

D. Mais ici au Canada, vous avez une compagnie à Toronto?—R. Oui, la *Columbia Pictures*.

D. Oui, la *Columbia Pictures*; vous en avez d'autres aux États-Unis. Quelles ont été vos recettes totales provenant de cette source?—R. Nous avons retiré \$76,723 en 1950-1951 et \$144,441 en 1951-1952.

D. Était-ce pour un nombre plus considérable de films, ou était-ce dû à un relèvement de tarif?—R. C'était principalement dû à une distribution plus considérable, bien que, dans quelques cas de vente d'épreuves de 16 mm., aux États-Unis particulièrement, nous avons pu demander un tarif plus élevé pour les droits d'auteur.

D. Alors, les droits sur les films de 16 mm. ont été révisés?—R. Oui, mais le gros de l'augmentation est dû à l'augmentation du volume de distribution.

M. DINSDALE: Je lisais à la page 17 du rapport polycopié qui se trouve à être la page 16 du rapport imprimé, au titre de "services techniques". Est-ce que je puis y revenir pour un instant, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui, monsieur.

M. Dinsdale:

D. Une machine pour transcrire le son synthétique m'intéressait. Il est dit ce qui suit à la page 16:

Ainsi l'on est en train de discuter avec une compagnie commerciale de la possibilité de produire une machine, inventée par un employé de l'Office, pour transcrire le son synthétique sur pellicule.

Il va sans dire que cela signifierait que l'Office national du film détiendrait le brevet et que la production de cette nouvelle machine dans le domaine de la production sonore serait confiée à une compagnie commerciale. Comment arrangez-vous cela?—R. Par contrat, et on est actuellement à le discuter. C'est une corporation commerciale canadienne spécialisée en électroniques qui fait le travail. Nous croyons que lorsque nous arrivons à un certain point de développement d'une découverte, il n'est pas du ressort de l'Office de l'exploiter.